

On s'abonne à l'imprimerie
du Gouvernement.
Prix : 12 fr. PAR AN,
payables par trimestre et
d'avance.

MESSAGER DE TAHITI.

ANNONCES : 4 francs l'une
caractère 9 points (pet.-rom.)

AU COMPTANT

S'adresser à l'imprimerie du
Gouvernement.

PARTIE OFFICIELLE.

ORDRES.

Le Chef de division, etc.

DAVISON :

M. Mittrand, lieutenant de 4^e classe de l'infanterie de marine, est nommé directeur des affaires européennes.

Il aura sous ses ordres, pour en service, le maître du port et le commissaire de police, et pourra des émoluments attachés à ces fonctions.

Le présent sera inséré au *Messager de Tahiti* et au *Bulletin officiel* de la colonie.

Papeete, le 17 décembre 1854.

Du BOUZET.

Le Chef de division, etc.

DAVISON :

M. Gallet, commandant de gendarmerie, directeur de la police, est nommé à compter du 1^{er} janvier 1855, à la direction de la douane, et recevra de M. le directeur de l'arsenal poi en étant chargé jusqu'ici.

La présent sera inséré au *Messager de Tahiti* et au *Bulletin officiel* de la colonie.

Papeete, le 17 décembre 1854.

Du BOUZET.

Le Chef de division, etc.

Vu le départ de M. le chef de bataillon du génie pour la Nouvelle-Calédonie.

DAVISON :

M. Spanier, directeur de l'arsenal, est chargé de l'exploitation de la caserne de l'arsenal, avec que des opérations du bassin de l'arsenal sur la cale et de leur mise à l'eau.

Le présent sera inséré au *Messager de Tahiti* et au *Bulletin officiel* de la colonie.

Papeete, le 17 décembre 1854.

Du BOUZET.

Le Chef de division, etc.

Remet en partant la direction du service à M. le capitaine de frégate Roy, commandant particulier de Tahiti. Il exercera en même temps les fonctions de commissaire impérial, P. I. dans toutes les îles soumises au gouvernement du protectorat.

Le présent sera inséré au *Messager de Tahiti* et au *Bulletin officiel* de la colonie.

Papeete, le 19 décembre 1854.

Du BOUZET.

PARTIE NON OFFICIELLE.

EXPÉDITION DE CRIMÉE.

BATAILLE D'ALMA.

CHUTE DE SEBASTOPOL.

La garnison Russse prisonniere.

Le Moniteur public, à titre officiel, la dépêche suivante du maréchal Saint-Arnaud au ministre de la guerre :

« A l'avenue sur l'Alma, le 20 septembre 1854.

« Je vous prie, rencontrez aujourd'hui l'ennemi sur l'Alma. Il occupera, avec des forces considérables, le ravin où coule la rivière, boisé, coupé de maisons, franchissable seulement en trois points, et les hauteurs de la rive gauche en penie très rude : elles étaient solidement retranchées et couvertes d'artillerie. Les troupes alliées ont assauti ces positions difficiles avec une vigueur sans égale. C'est au cri de Vise l'Emperur ! que nos soldats ont relevé celles qui étaient devant eux.

« La bataille a duré quatre heures. C'est un beau début pour nos armes. Les troupes françaises ont eu 400 hommes tués ou blessés. L'ignore encore les pertes de l'armée anglaise, qui a vaillamment combattu devant une résumée épingle. »

A la suite de ce rapport, le journal officiel insère deux dépêches télégraphiques ainsi concues :

« Vienne, samedi 20 septembre.

« L'ambassade turque a été informée par Bouchard la nouvelle que les deux forts de Sébastopol auraient été pris. »

« Vienne, dimanche 1^{er} octobre.

« Une dépêche turque, reçue par Omer-Pacha, annonce que Sébastopol a été pris avec tout son matériel de guerre, ainsi que la flotte.

« La garnison, à qui on avait offert une libre retraite, a préféré rester prisonnière. »

Autour du chef dépeches principales, viennent se grouper les suivantes, transmises par le télégraphe parisien :

« Vienne, 1^{er} octobre.

« Une dépêche reçue par l'ambassade britannique annonce que les troupes alliées ont pris d'assaut le camp principal russe sur l'Alma. La partie des troupes alliées servait de 5,000 Français et Anglais et 2,800 Turcs — la dépêche se termine en disant : *Sebastopol est pris.* »

« Paris, 2 octobre.

« Vichy, 2 octobre. — L'ambassade turque à Vichy et par celle-ci à l'ambassade de Paris : »

« Sébastopol est pris, avec le matériel de guerre et la flotte. »

« La garnison est prisonnière ; elle a préféré la captivité à la retraite libre qui lui était offerte. »

« Vienne, 2 octobre.

« La Correspondance antirévolutionnaire [semi-officielle], conserve les nouvelles déjà reçues, avec la seule différence qu'au lieu de 23,000 Russes tués ou blessés, et 23,000 faits prisonniers, elle accuse 18,000 tués, 20,000 prisonniers. »

« Le fort Constantin a sauté : les autres, armes, 200 canons, ont été pris. On parle de 8 vaisseaux russes qui auraient sauté. Le prince Menschikoff a menacé d'attaquer la ville entière, si on ne lui accordait pas une trêve de 24 heures. »

« Paris, 3 octobre.

« Le Moniteur annonce ce matin la chute de Sébastopol après une résistance désespérée. »

La feuille officielle ajoute que la nouvelle a été transmise par M. de Boulzinski, qui a chargé M. de Hubbes de délivrer le gouvernement français, au nom de l'empereur d'Autriche, « de glorieux succès qui couronnent les armes françaises en Crimée. »

Où dit que le général Thomas a été tué, et que le prince Napoléon a eu deux chevaux tués sous lui.

Le canon des îles n'a pas encore donné aux nouvelles, mais il a été la salvatio officielle.

Le jour, a été le théâtre d'une scène d'enthousiasme impossible à décrire.

On a ce marqué que la date de la sommission de Sébastopol n'est pas indiquée ; mais Bourroux, sur l'Alma, où les Russes paraissent s'être concentrés, et où l'empereur d'Autriche, le 20, n'étant qu'à 25 kilomètres de Sébastopol, on peut calculer que les troupes alliées devaient cette ville dans la nuit du 20 au 21. Et si, comme tout l'annonçait, l'attaque du fort Constantin a été réussie, la bataille de Sébastopol a dû avoir lieu le 22 ou le 23.

On la résumait dans la *Patrie* :

« Si nous sommes bien informés, c'est le 23 septembre que Sébastopol se serait rendu. »

Il y aurait donc en quatre jours de batailles constantes,

L'escadre alliée sous les ordres de l'amiral Feuilly-Destainville a salué hier le vingt et un corps de la garnison nouvelle officielle à la prise de Sébastopol. Bon nombre de résidents français et américains de notre ville se sont rendus à bord de la frégate amirale la *Forêt* pour assister à cette importante cérémonie, qui emportait aux circonstances austères et à notre éloignement de notre patrie un caractère national. Dès le matin, les navires de guerre paroissaient comme en un jour de fête, arborant à leur mât les trois drapéaux uns de France, d'Angleterre et de Turquie. Les canons de la *Forêt* et ceux du *Président* ont salué ensemble à midi. L'excellente musique de la frégate française a envoi au son des airs nationaux, puis des airs de danse, et en peu d'instant la frégate a présenté le tableau d'une fête incomparable. Une magnifique collation a été servie aux dames dans les appartements de l'amiral, qui les avait offerts pour cette solennité. La danse a été reprise ensuite pour ne finir qu'à trois heures de l'après-midi.

Le canon de l'Alma et de Sébastopol a eu son écho dans la baie de New-York. La frégate française *l'Alphonse* dans sa ligne de ses batteries les plus glorieuses nouvelles qui nous sont arrivées d'Europe, pavillons tricolore, les couleurs britanniques et l'étendard du prophète molaien fraternellement portés plus au sommet du grand mât, connu naguère sur le champ de bataille. Le navire entier était pavonné comme aux plus beaux jours de fête. — « Elle fêta plus belle, ce fut, eussent pu célébrer des marins français ?

BATIMENTS SUR RADE.

DE GUERRE.

- 26 octobre. Golette française *Popeete*, commandée par M. Boulanger, lieutenant de vaisseau.
28. Golette *Hydrographe*, commandée par M. Boulanger, timonier de vaisseau.
10 novembre. Corvette française *Sorrelle*, commandée par M. Ferre, lieutenant de vaisseau.
Golette française *Konehamata*, sur la côte.
Golette française *Nouhiva*, désarmée.

13 décembre. Transport américain *Southampton*, commandé par M. Boyle, commandant.

23. Corvette américaine *Fortsouth*, commandée par M. Dornin, lieutenant de vaisseau.

DE COMMERCE.

31. Golette anglaise *Melbourne-Packet*, à Horta.
41. Golette anglaise *Étoile du Matin*.
47. Golette française *Asie*, capitaine Duhamel, à Ewald et C°, en partance pour les îles sous le vent.
26. Golette anglaise *Wizard*, capitaine Jackson, à Bonnefond, pour les îles sous le vent.
13. Baleinier américain *America*, capitaine Jeregon.
13. Baleinier américain *Marengo*, capitaine Devoll.
14. Baleinier américain *Cavalier*, capitaine Freeman.
14. Baleinier américain *Golconde*, capitaine Dougherty, en partance pour les États-Unis.
44. Coche de Huahine *Repe*, capitaine Clark.
45. Baleinier américain *Petrel*, capitaine Tucker.
46. Baleinier américain *Eugène*, capitaine Pludetone.
46. Golette du protectorat *Rivoli*, capitaine Bell.
47. Baleinier américain *Prudent*, capitaine Nash.
48. Golette du protectorat *Tahiti*, capitaine Wille.
49. Golette du protectorat *Paruru*, capitaine Hockins.
49. Brise-americain *M. A. Jones*, capitaine Barnes.
49. Baleinier américain *New-Yorkport*, capitaine Crandell.
19. Trois masts américain *Nahumking*, capitaine W. S. Arthur.
20. Baleinier américain *Charles Phelps*, capitaine Layton.
20. Golette américaine *Emma Parker*, cap. Latham.
21. Golette du protectorat *Aira*, capitaine Wickmann.
21. Baleinier américain *Calao*, capitaine Baker.
23. Brig américain *Tarquinia*, capitaine Myers.
23. Golette américaine *G. W. Kendall*, cap. Wilson.

Mouvements du port de Papete du samedi 16 au lundi 23 décembre 1854.

ENTRIES.

46. Golette du protectorat *Hovev*, capitaine Bell, 32 tonnes, 7 hommes d'équipage, 11 passagers, venant de Tobiun en 9 jours, assortiment.

47. Baleinier américain *Prudent*, capitaine Nash, 48 hommes d'équipage, venant des Sandwich en 22 jours, 1050 barils d'huile.

48. Golette du protectorat *Tahiti*, capitaine Wille, 12 tonnes, 2 hommes d'équipage, 5 passagers, venant des Pomotous en 2 jours, sacre, etc.

49. Golette du protectorat *Paruru*, capitaine Hockins, 30 tonnes, 2 hommes d'équipage, venant des Pomotous en 2 jours, cochons, etc.

49. Brig américain *M. A. Jones*, capitaine Barnes, 225 tonnes, 11 hommes d'équipage, 8 passagers, venant de Sydney en 10 jours, assortiment.

49. Baleinier américain *New-Yorkport*, capitaine Crandell, 341 tonnes, 24 hommes d'équipage, venant des Sandwich en 23 jours, 4,300 barils.

49. Trois masts américain *Nahumking*, capitaine W. S. Arthur, 290 tonnes, 14 hommes d'équipage, 16 passagers, venant de San-Francisco, bois de construction.

20. Baleinier américain *Charles Phelps*, capitaine Layton, 362 tonnes, 20 hommes d'équipage, venant des Sandwich en 26 jours, 750 barils.

20. Golette américaine *Emma Parker*, capitaine Latham, 97 tonnes, 7 hommes d'équipage, 7 passagers, venant de Huahine en 4 jours, assortiment.

21. Golette du protectorat *Aira*, capitaine Wickman, 99 tonnes, 10 hommes d'équipage, venant de Samoa en 35 jours, less than 100 barils.

21. Baleinier américain *Calao*, capitaine Baker, 323 tonnes, 27 hommes d'équipage, venant des Sandwich en 21 jours, 4,900 barils.

23. Corvette américaine *Fortsouth*, commandée par M. de Dernat.

23. Brig américain *Tarquinia*, capitaine Myers, 240 tonnes, 18 hommes d'équipage, venant de Monterey en 34 jours, pommes de terre.

23. Golette-américaine *G. V. Kendall*, capitaine Wilson, 184 tonnes, 7 hommes d'équipage, 50 passagers, venant de Californie en 35 jours, assortiment.

SORTIES.

20. Corvette française *Aventure*, commandée par M. Du Bouzet, chef de division, pour la Nouvelle-Calédonie.

20. Aviso à vapeur le *Duroc*, commandé par M. de La Vassière, lieutenant de vaisseau, pour la Nouvelle-Calédonie.

20. Corvette française *Précovante*, commandée par M. Laurent, lieutenant de vaisseau, pour la Nouvelle-Calédonie.

ARSENAL DE PARETTE.

19 décembre. Le baleinier américain *America* accoste ici quasi.

ANNONCES.

14,000 francs.

Wanted the sum of fourteen thousand francs, more or less, on bottomy, on hull, keel, spars, tackle and apparel of the french schooner *Josserme*, or of the burden of 78 tons or there abouts, whereof Charles Duhamel is master and messes Fauche brothers, of Valparaíso are owners.

This sum of about fourteen thousand francs is required to meet the expences necessary, to repair the damages sustained by the said schooner *Josserme*, during her last voyage.

Sealed proposals or tenders to supply the whole or part of the above sum will be received till Friday the 22d instant by the greffier of the tribunal of 1st instance at Papeete, at whose office the particulars and conditions of the bottomy can be examined.

Papeete, the 10th, December 1854.

14,000 francs.

On a besoin d'une somme de quatorze mille francs, plus ou moins, sur le corps et les après, la quille, les espars et le gréement, ou tout ce qui est nécessaire de saxonner dit-haut tonneau ou à peu près, capitaine Charles Duhamel, MM. Fauche frères, de Valparaíso.

Cette somme d'à peu près quatorze mille francs est demandée pour payer les dépenses de la réparation des avaries éprouvées par ladite golette *Josserme* pendant son dernier voyage.

Les propositions cachetées, pour fourrir le tout ou une portion de la somme ci-dessus, seront reçues jusqu'au vendredi, 22d courant, par le greffier du tribunal de commerce et de 1^{re} instance de Papeete, qui donnera tous les renseignements nécessaires.

Papeete, 10 December 1854.

AVIS AU PUBLIC.

On demande une personne de confiance pour communiquer parler et écrire correctement la langue française. Si elle est française, il faudrait qu'elle fut capable de converser en Anglais.

S'adresser à MM. Hort frères.

On desire de bonnes recommandations.

PUBLIC NOTICE.

Wanted a study person as clerk who can speak and write the french language fluently; if a Frenchman it would be necessary that he should be conversant with the english language.

Apply to Messrs Hort brothers.

References will be required.

Papeete, 15th, December 1854.

PUBLIC NOTICE.

Salt provisions prime pork, Mess beef.

At M^r Laharrague.

PHARMACIE FRANÇAISE.

Medicaments nouvellement arrivés de France, entre autres :

Capsules de Mothes, à six francs la boîte au lieu de dix. Salisoparalle à cinq francs la livre, chloroformé, essences assorties, etc., etc. Le tout à la vente au magasin.

Consultations gratuites pour les maladies secrètes.

VENTE D'IMMÉUBLE.

Suivant jugement du tribunal civil de première instance des îles de la Société, en date du 18 décembre 1854, à la requête de M. Andrew Gilson, curateur de la succession de M. Hugh Ingilis, jeudi, 28 décembre prochain, il sera procédé, par le ministère de M^r Robin, notaire, à Papeete, à la vente à l'extinction des feux du île de la maison occupée par le défunt, située sur la plage, entre les établissements de M. George Hall, restaurateur, et Mme Stevens, modiste, à Papeete, plus d'une manutention avec son four en briques, ainsi que les instruments et ustensiles nécessaires à la fabrication du pain.

La surface du terrain sur lequel repose ladite manutention est de trente-quatre mètres quatre-vingts contournés, et comporte une rente annuelle de 37 francs 50 centimes, à la partie du propriétaire. Le bail du terrains est renouvelable indéfiniment.

Le bail de la maison expire le 29 mai 1852, et la vente à payer au propriétaire une somme de 95 francs plus moys.

La vente aura lieu à 11 heures dans la maison précitée.

Voir pour plus amples renseignements le tableau des charges déposées à l'étude de M^r Robin, notaire à Papeete.

Chez M^r LANGOMAZINO grand assortiment de jouets d'enfants et objets de fantaisie pour éternués du 1^{er} de l'an.

At Madame Langomazino, a large assortment of children toys, and fancy articles for the first of the year.

Le gérant : H. Georges du Buisson.

H. GEORGES DU BUISSON. Imp. du Gouvernement.